

### Le mot du président de la CLE



Lors de la dernière lettre d'information, nous célébrions ensemble la signature du SAGE et son entrée en phase de mise en œuvre avec le Contrat Régional de Bassin versant (CRBV), outil de la région des Pays de la Loire. Un Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, axé sur la gestion quantitative et la reconquête de la qualité de l'eau était en cours de construction.

Depuis, des réunions de travail entre acteurs locaux et partenaires financiers ont eu lieu, le Contrat Territorial s'est mu en Contrat Territorial Unique, outil multi-thématique, englobant tous les enjeux issus du SAGE : Quantité, Qualité, Milieux aquatiques, Inondation et Gouvernance. Ce Contrat Territorial Unique concerne tous les porteurs de projets du territoire, et est synchronisé avec l'ensemble des partenaires financiers. Il sera ainsi conjointement signé par l'Agence de l'Eau et la Région pour une meilleure efficacité, plus de lisibilité et de cohérence des actions conduites.

En effet, l'été 2019 nous a rappelé l'urgence à adapter nos consommations, nos modes de production agricoles et industriels aux changements climatiques, afin de pérenniser tous les usages de l'eau, et en priorité l'accès à l'eau potable, tout en visant la reconquête de la qualité des milieux.

Vous retrouverez l'ensemble des documents des contrats opérationnels sur le site internet du SAGE : [www.sage-authion.fr/](http://www.sage-authion.fr/)

Très bonne lecture.

Jeannick CANTIN,  
Président de la Commission Locale de l'eau.

### SOMMAIRE

MISE EN OEUVRE DU SAGE AUTHION •2

LA FEUILLE DE ROUTE DU SAGE•2

LE CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE (CTU)•3

REFONTE DU SITE INTERNET•4

DE NOUVEAUX PANNEAUX •5

-----  
TRAVAUX SUR COURS D'EAU •6

BAUGÉ-EN-ANJOU•6

LOIRE-AUTHION •7

VERNANTES ET MOULIHERNE •8

-----  
RÉGLEMENTATION•9

ARRÊTÉ CADRE ÉTIAGE•9

-----  
SUIVI DES COURS D'EAU •10

SUIVI DE LA QUANTITÉ•11



### LA FEUILLE DE ROUTE DU SAGE — 2019

#### UN OUTIL POUR UNE GESTION COHÉRENTE SUR LE TERRITOIRE

Après l'approbation du SAGE en décembre 2017, puis un état des lieux de la gouvernance de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'Authion, la CLE élabore actuellement sa feuille de route. Il s'agit pour la CLE et le SMBAA, structure porteuse du SAGE, de **construire une vision partagée** du SAGE, et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

### UN PROJET DE TERRITOIRE

La CLE et le SMBAA, avec l'appui technique de la cellule d'animation du SAGE, construisent actuellement un Contrat Territorial Unique (CTU) qui comprend un **programme d'actions** défini lui aussi sur 6 ans à l'échelle du bassin versant. Ce CTU doit permettre aux différents acteurs de l'eau du territoire de mener des actions, en bénéficiant de subventions. Ce travail est réalisé en concertation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les Régions Centre Val de Loire et des Pays de la Loire qui s'engagent à nos côtés pour cofinancer les actions du programme.

#### OBJECTIFS

##### Construire une vision partagée ...

... de la mise à jour et la mise en œuvre du SAGE  
... du programme de travail de la CLE (les missions de chacun, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi)

##### Favoriser l'atteinte ...

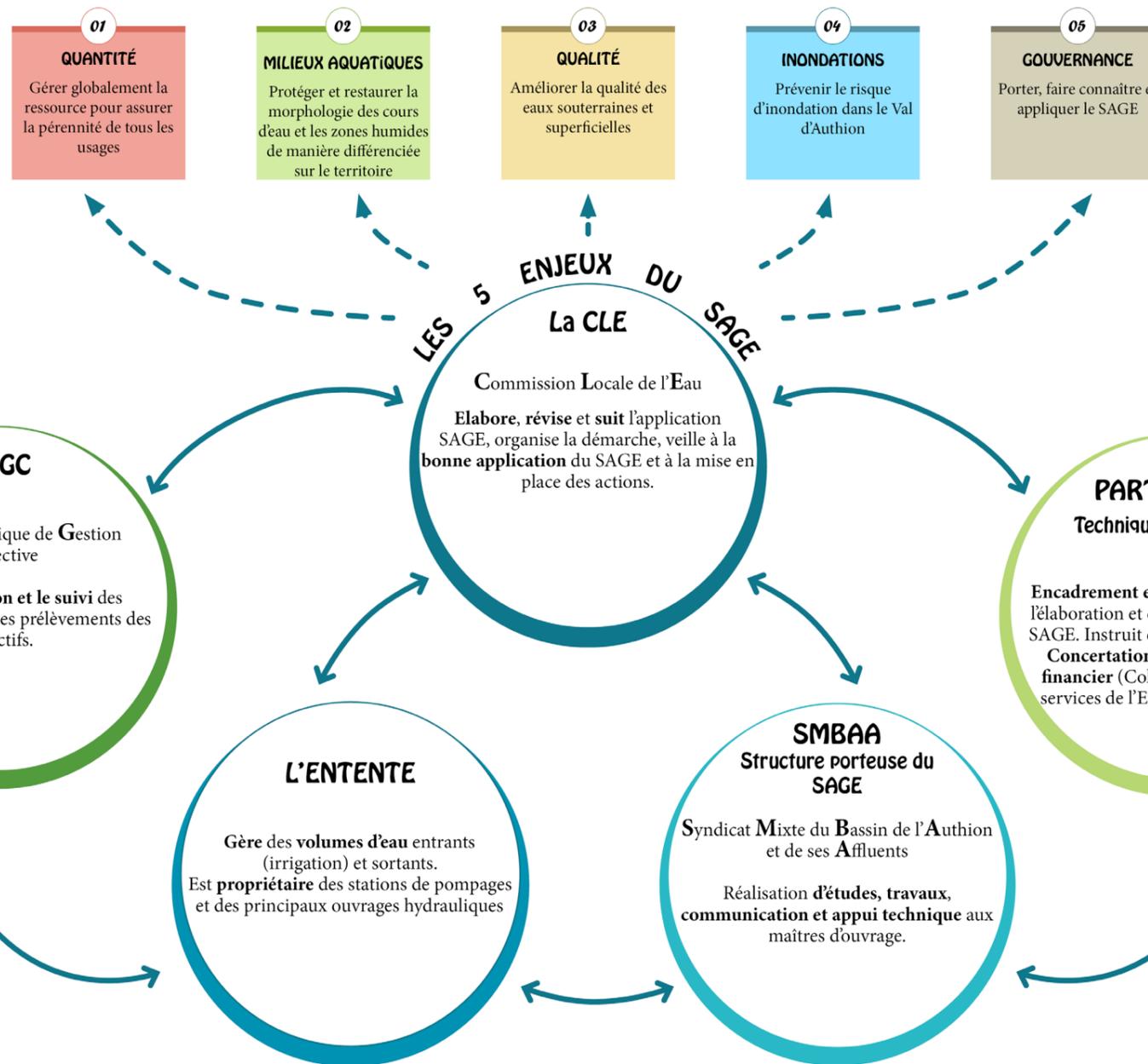
... des objectifs environnementaux du SDAGE  
... des objectifs des 5 enjeux du SAGE Authion

##### Améliorer l'efficacité des actions

La feuille de route contribue ainsi à la **mise en cohérence des divers dispositifs** en œuvre sur le territoire, en articulant le SAGE et les Contrats Territoriaux par exemple.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le **PAGD approuvé en CLE** le 26/11/2015



Le Contrat Territorial de l'Authion sera multi-thématiques, en fonction des 5 enjeux et des priorités d'actions identifiés par la CLE et inscrits dans le SAGE.

Les signataires du Contrat Territorial seront les **maîtres d'ouvrage** des actions, les **collectivités locales** adhérentes à la démarche, les **partenaires** financiers et techniques, **Agence de l'Eau**, **Régions** Pays de la Loire et Centre Val de Loire, **Départements** de Maine et Loire et d'Indre et Loire, et **tous autres acteurs** du territoire partageant les ambitions du Contrat, notamment les acteurs agricoles fortement engagés sur le territoire.

La validation de la feuille de route par la CLE est prévue le 25 Octobre 2019

La validation du CTU est prévue pour la fin décembre 2019 pour un démarrage des actions au cours du premier semestre 2020.



## REFONTE DU SITE INTERNET — AOÛT 2018 UN OUTIL DE COMMUNICATION HARMONISÉ ET SIMPLIFIÉ

Créé en 2006, le site internet du SAGE Authion était devenu obsolète et inadapté. Suite au transfert de la structure porteuse du SAGE Authion, à l'intégration du SIACEBA au SMBAA, et avec un objectif de simplification et d'amélioration de la communication de la structure, il a été décidé d'effectuer une refonte graphique et technique du site internet.



Cette refonte s'articule autour de 3 axes :

La création d'une charte graphique (style d'écriture, couleurs, ...) identique pour le SMBAA et le SAGE Authion dans un objectif d'harmonisation et de simplification ;

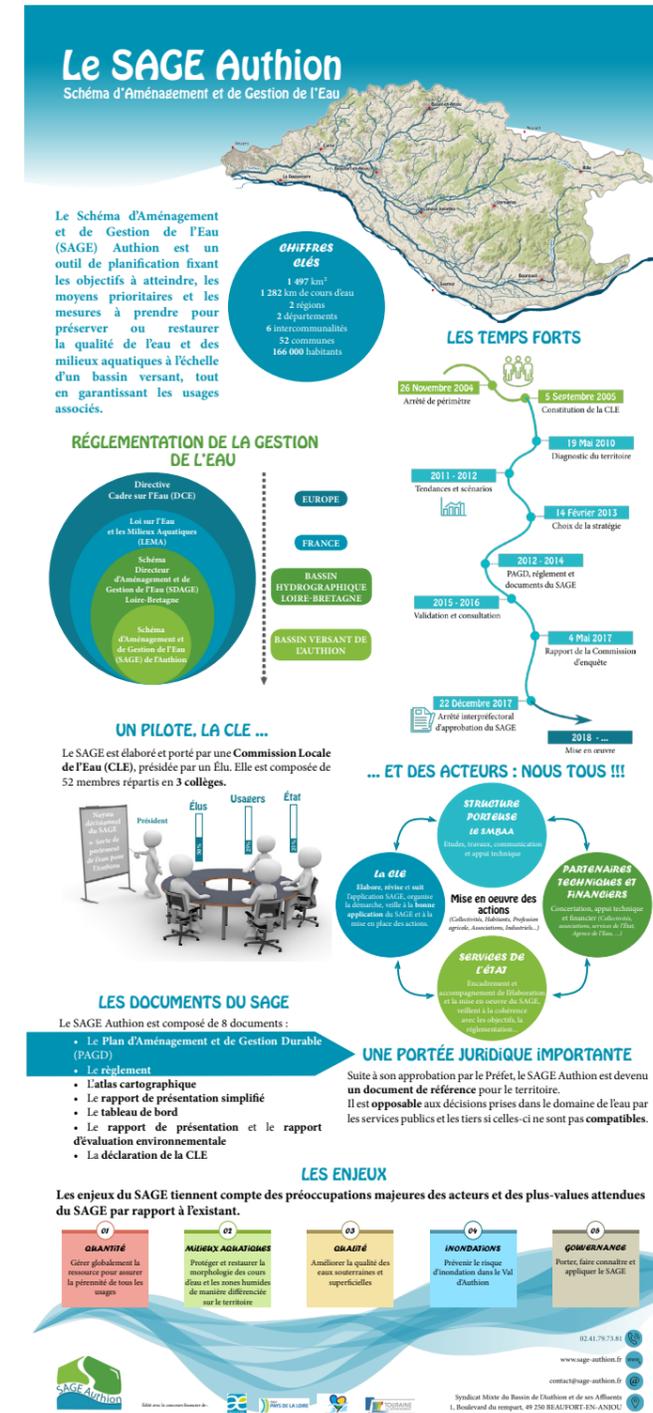
La création d'un site internet commun au SAGE et au SMBAA avec

- Un design attractif
- Une ergonomie simple
- Une source d'information riche, précise mais adaptée en rapport avec les personnes ciblées
- Une gestion et une administration simple pour les services du SAGE Authion et du SMBAA

Une amélioration de la visibilité et de la communication autour des actions engagées avec la création d'une carte interactive (localisation et description succincte des travaux réalisés)

Ce nouveau **SITE INTERNET** a vu le jour mi-septembre 2019.

## DE NOUVEAUX PANNEAUX COMMUNIQUER SUR LE BASSIN DE L'AUTHION ET SA GESTION



Dans la continuité des panneaux réalisés en 2018 sur les missions, les actions et les travaux du SMBAA, structure porteuse du SAGE Authion, 6 supports de communication ont été réalisés.

Ces supports permettront de :

Présenter le SAGE, son fonctionnement et l'articulation des différents acteurs ;

Exposer les enjeux et les actions de 4 sous-bassins versant :

- Le Couasnon ;
- Le Lathan ;
- L'Authion ;
- Le Changeon.

Ces panneaux ont servi de support d'explication aux techniciens lors d'événements tels que Rando'Ferme ou la balade AgriCulturelle.



Rando'Ferme, 2 juin 2019 - Allonnes

Les panneaux sont disponibles **ICI**



## BAUGÉ-EN-ANJOU

NOVEMBRE 2018

### RESTAURATION DES BERGES DU COUASNON

L'entreprise RAGAIN a réalisé pour le compte du SMBAA, des travaux de restauration des berges, sur le Couasnon, à l'amont du pont de la Départementale 938, sur la commune de Baugé en Anjou. Les travaux participeront à améliorer l'aspect paysager du Couasnon dont certaines berges étaient bétonnées.

**48 peupliers dépérissant**, mal adaptés à la vie en bordure de cours d'eau, ont été abattus et les souches ont été rognées ou supprimées pour éviter les rejets. Le peuplier possède un système racinaire traçant qui le rend sensible au déracinement.

**Les berges abruptes et érodées**, en raison de remblais et de travaux hydrauliques passés, ont été terrassées en pente douce pour améliorer leur stabilité et favoriser l'implantation d'une végétation adaptée aux milieux aquatiques (iris, joncs, aulnes, frênes). Celle-ci améliorera les fonctions écologiques du cours d'eau (auto-épuration de l'eau, maintien des berges, abris pour la faune aquatique, ...).

**Un ensemencement** des parties terrassées et des plantations d'arbres et d'arbustes (aulnes, frênes, merisiers, noisetiers, cornouillers) ont permis de **végétaliser les berges**.

**Des apports de granulats** ont été effectués en pied de talus pour assurer son maintien et quelques blocs épars ont été apportés dans le lit du cours d'eau pour recréer des **habitats aquatiques**.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du CTMA du Couasnon et du CRBV de l'Authion.

Ils sont financés à 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 20% par la Région des Pays de la Loire.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

Vous pouvez consulter notre **carte interactive**

AUTOMNE 2018

LOIRE-AUTHION

### RÉHABILITATION DU RUISSEAU DE LA TOUR MOYENNE

Le canal 513, long de 2.45 km, présentait des **dysfonctionnements** hydrauliques.

La rectification de son lit, le creusement par curage trop important, le marnage (hausse et baisse du niveau d'eau) et la présence d'espèces invasives (ragondins, écrevisses de Louisiane) ont provoqué la déstabilisation des pieds de berge et **l'envasement du lit**. Ce dernier processus entraîne une eutrophisation du cours d'eau et une augmentation du **risque d'inondation**.

Le canal 513 a été curé sur l'ensemble de son linéaire. Une buse vétuste a aussi été supprimée, permettant d'améliorer localement la continuité sédimentaire. Ces travaux se sont accompagnés de différentes mesures d'**évitement, réduction et compensation des impacts**.

#### OBJECTIFS

Désenvaser le cours d'eau

Prévenir les inondations

Améliorer la dynamique hydraulique locale



**Une campagne de retalutage** des berges a été menée sur un linéaire de 1.6 km. Cette opération consiste à adoucir les berges afin de favoriser la diversification de la végétation suivant le gradient d'humidité. Avec une pente plus faible, les berges sont moins sensibles à l'érosion. Les talus ont été ensemencés dès la fin des travaux avec un mélange de graminées afin de fixer la pente et éviter l'érosion par ruissellement. Les plantes aquatiques et semi-aquatiques coloniseront ensuite progressivement ce nouveau milieu.

**3 banquettes alternées** à l'aval ont permis de diversifier les dynamiques d'écoulement et les habitats, propices à la mise en place de zones de frayères pour les poissons. En plus de cet intérêt écologique, les banquettes permettent de réduire la largeur et ainsi d'éviter le réchauffement de l'eau. De même, l'accélération du courant permet l'évacuation naturelle des sédiments.

L'enrochement des pieds de banquettes permet de les renforcer et les rendre résistantes au marnage engendré par la gestion des niveaux d'eau.



# VERNANTES ET MOULIHERNE — DÉCEMBRE 2018 - 2019

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DU LATHAN

Devant la réussite du premier projet de restauration du Lathan qui s'est opéré sur 1.8 km en 2017 sur la Commune déléguée de Linières Bouton (Noyant Villages), de ses effets bénéfiques sur le cours d'eau, son fonctionnement, son aspect paysager et son influence sur la recharge des nappes phréatiques, le SMBAA a souhaité poursuivre ses efforts sur cet affluent de l'Authion.

### OBJECTIFS

Restaurer les fonctions écologiques et paysagères

Améliorer le stockage hivernal

Favoriser la recharge des nappes

Préserver la ressource en eau

Le SMBAA a donc lancé, courant Janvier 2019, une **étude de faisabilité pour la restauration écologique** du Lathan, entre les secteurs de « La Prairie » (Commune déléguée de Linières Bouton) et « Moulin Gué » (Commune de St Philbert du Peuple), ce qui concerne une dizaine de kilomètres de cours d'eau.

Cette étude s'articule autour de trois grandes thématiques :

**Le rétablissement de la continuité écologique** au droit des ouvrages et des moulins

**La restauration morphologique** du lit et de ses annexes

**L'aspect quantitatif** de la ressource en eau avec une amélioration de la recharge des nappes

Afin d'établir un programme d'action cohérent, il est nécessaire de disposer de données topographiques précises. Pour ce faire, un relevé « LIDAR (laser aéroporté) » a été réalisé le 12 Décembre 2018 du lac de Rillé jusqu'à la confluence du Lathan avec l'Authion (soit une surface de 60 km<sup>2</sup>). Cette technologie permet la production d'un Modèle Numérique de Terrain (MNT) qui consiste en une représentation informatique fine de la surface d'un terrain dans un objectif de traitements cartographiques ou encore de modélisations hydrauliques.



Levé topographique type LIDAR

De plus, afin d'étudier la contribution des travaux à la recharge des nappes, le SMBAA a prévu l'installation de piézomètres au niveau du secteur d'étude en partenariat avec le syndicat des forestiers.

Cette étude bénéficie d'un financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional des Pays de la Loire, dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant de l'Authion et du Contrat Territorial Milieux Aquatiques.



# RÉGLEMENTATION

ÉTÉ 2019

## ARRÊTÉ CADRE ÉTIAGE

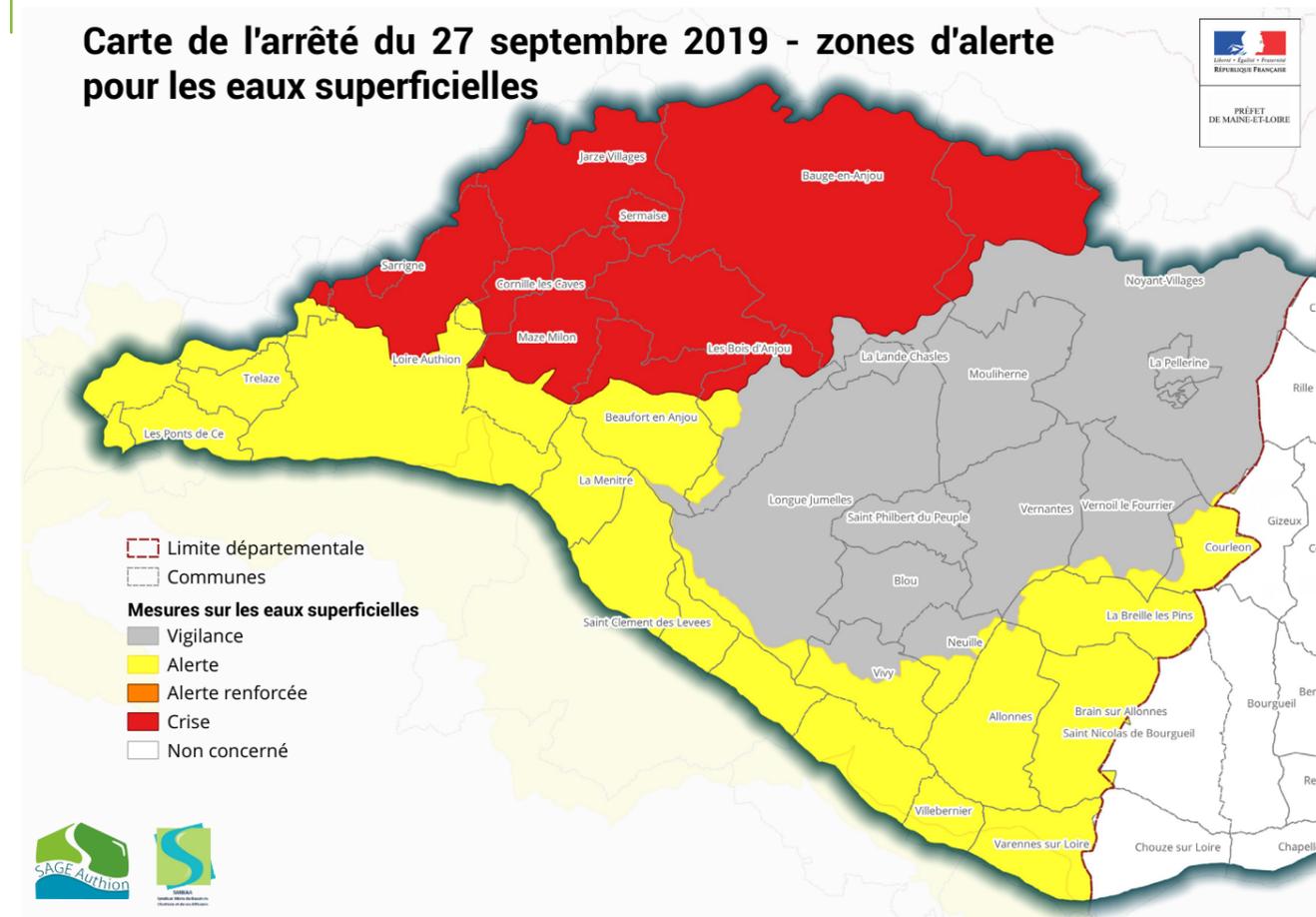
### ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DE L'EAU POUR L'AUTHION

La préfecture du Maine-et-Loire a mis à jour les mesures de gestion à mettre en œuvre lors des situations de pénurie ou de sécheresse afin de préserver la ressource en eau. Le nouvel arrêté-cadre étiage définit des mesures de gestion graduelles permettant de préserver les usages prioritaires et les besoins des milieux.

Quelques modifications sont apportées au précédent arrêté cadre du 17 mai 2017 :

- Prise en compte de la **protection des milieux et de la ressource**
  - Intégration des **assecs (réseau ONDE)** dans la définition des seuils
- Intégration des études «**Volumes prélevables**» des SAGE
  - Des seuils et dispositions particulières pour le **printemps (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai)**

### Carte de l'arrêté du 27 septembre 2019 - zones d'alerte pour les eaux superficielles



Pour aller plus loin :

[http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/projet\\_ace49\\_v\\_signe\\_prefet.pdf](http://www.maine-et-loire.gouv.fr/IMG/pdf/projet_ace49_v_signe_prefet.pdf)



L'été 2019 a été marqué par deux périodes caniculaires couplées à une **sécheresse** prolongée et particulièrement précoce impactant fortement les niveaux d'eau des rivières et des nappes du bassin de l'Authion.

Ces **réserves souterraines** jouent un **rôle fondamental** pour l'alimentation des rivières en période de basses eaux et le maintien des usages (production d'eau potable, irrigation).

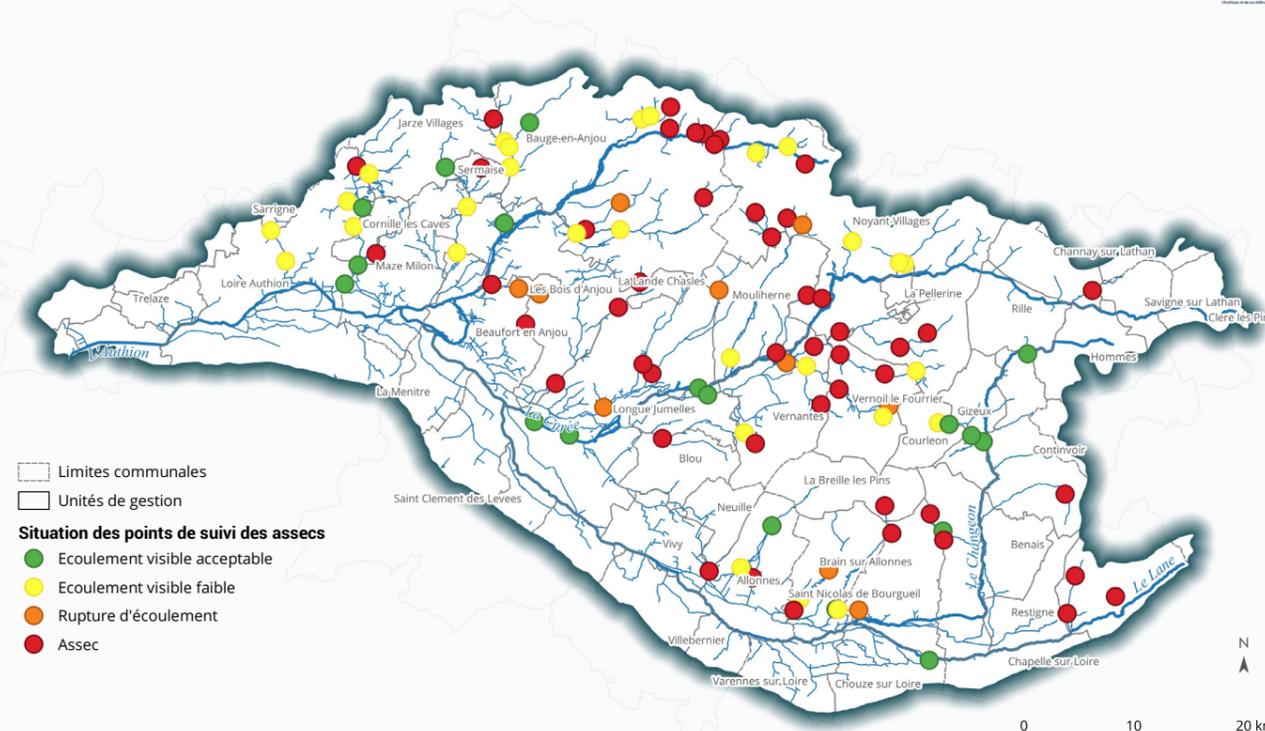


Afin de surveiller la situation particulière du territoire, l'équipe technique du SAGE et du SMBAA, appuyée par l'aide d'élus et de riverains, assure un **suivi hebdomadaire** :

De 90 piézomètres pour le niveau des nappes.

De 117 points d'assecs pour les eaux superficielles.

## Bassin de l'Authion - Situation du réseau de suivi des assecs au 2 octobre 2019



La situation des cours d'eau **reste préoccupante** pour les têtes de bassin, comme l'amont du Couasnon, du Lathan et du Lane, ainsi que pour un grand nombre de petits affluents, où les **ruptures d'écoulement** et les **assecs** sont marqués. Certains cours d'eau, comme l'aval de la Douère, n'avaient jamais été vu à sec depuis 2012, année du début du suivi.

Cependant, la situation s'est **légèrement améliorée** depuis septembre sur quelques petits affluents.

Le Changeon, quant à lui, est **resté stable** pendant toute la saison estivale.

## UN BILAN SUR LA PÉRIODE ESTIVALE PRÉOCCUPANT

La plupart des nappes souterraines affichent des **niveaux en baisse**. Ce phénomène est habituel en période estivale : les pluies s'infiltrant dans le sol sont reprises aussitôt par la végétation et sont peu efficaces pour assurer une recharge des nappes.

Au cours de l'été, les épisodes caniculaires et l'absence de précipitation ont engendré des demandes accrues en eau pour l'irrigation des cultures, ce qui a eu pour effet d'**aggraver la baisse** des niveaux. La grande majorité des piézomètres du bassin de l'Authion présente des niveaux inférieurs à la moyenne observée depuis leur mise en service. Certains, comme celui de Longué-Jumelles, ont même dépassé leur niveau le plus bas.



La baisse des niveaux des nappes et des cours d'eau a entraîné la mise en place de **mesures de restriction sur les usages** depuis le 3 juillet.

### Dans le Maine-et-Loire

**Le Couasnon** est en "crise" depuis le 11 juillet  
**Le Lathan et l'Authion** ont vu leur situation alternée entre "alerte" et "alerte renforcée" depuis le 18 juillet

### En Indre-et-Loire

**Le Changeon** est en "restriction" depuis le 18 juillet  
**Le Lathan amont** est en "Interdiction" depuis le 26 juillet  
**Le Lane** est en "restriction" depuis le 1<sup>er</sup> août

## ZOOM RÉGLEMENTAIRE

Pour le **bassin de l'Authion** vous pouvez vous rendre sur **notre site**  
Pour consulter les **mesures prises** en Indre-et-Loire : **c'est par ici**  
Pour consulter les **mesures prises** en Maine-et-Loire : **c'est ici**  
Pour consulter les **cartes des arrêtés** de restriction d'eau : **c'est ici**



## ET LA SUITE ...

L'élaboration du CTU (Contrat Territorial Unique)

L'étude bilan du CTMA (Contrat Territorial des Milieux Aquatiques)

L'appui d'un service civique pour l'élaboration d'un plan de gestion et d'une base de données sur les usages de l'eau.

La restauration du Graboteau, de la Boudardière, de la Riverolle et du Belle-Roche

La restauration d'une zone humide à Baugé

A vos agendas !



Retrouvez-nous sur le parcours LA'titude le 20 octobre 2019

Inscrivez-vous à notre Newsletter

[contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



02.41.79.73.81



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)



[contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)



Syndicat Mixte du Bassin de l'Aauthion et de ses Affluents  
1, Boulevard du rempart, 49 250 BEAUFORT-EN-ANJOU

